

U.72 enjeux

n°133

EDUCATION . RECHERCHE . CULTURE . TRAVAIL . EMPLOI . JUSTICE . TERRITORIALE

EDITO

Le 12 mars, E. Macron annonçait la fermeture des écoles et le début du confinement. Rappelons-nous l'actualité sociale du moment : mobilisation contre la réforme des retraites exacerbée par le passage en force avec le 49.3, mobilisation contre la réforme du bac et contestation des E3C... La sidération provoquée par cette situation inédite a tout figé. Tout ? Pas vraiment en fait. Le gouvernement a semblé découvrir l'importance et la nécessité du Service Public, et notamment celui de la Santé, le rôle primordial qu'occupent les "premiers de corvée", et en particulier celui des femmes dans les métiers du soin, de l'alimentation, du service à la personne... Mais derrière le mea culpa de façade du Président, les mauvais coups n'ont pas cessé d'être assénés : dérèglementation du code du travail (ce qu'il en reste) permettant de réduire les congés, d'augmenter le temps de travail, mise en place dans l'Education de dispositifs accentuant la territorialisation, la dépossession du métier, poursuite de l'agenda de destruction de la FP... La stratégie du choc permet au pouvoir d'accélérer ses contre-réformes, au prétexte de la crise sanitaire, en se référant à une pseudo-unité nationale qui n'a pour seul but que de faire taire l'opposition.

Il est donc urgent de réagir, de réoccuper l'espace public. Les mobilisations massives contre le racisme et les violences policières partout en France (1200 au Mans le 6 juin) sont un signal important. Les mobilisations du 16 juin pour la Santé aussi. Elles sont la preuve de notre exigence de changement et de la nécessité de mettre en avant un projet social, féministe et écologique à même d'éviter que ne se reproduisent des catastrophes comme celle que nous vivons. **La FSU, avec d'autres organisations et associations s'est engagée dans l'appel "Plus jamais ça, 34 mesures pour un plan de sortie de crise"**. Localement, c'est dans le cadre d'un collectif regroupant pour l'instant **FSU, CGT, Solidaires, UNEF, CNT et Attac** que des initiatives seront prises pour engager le débat et la mobilisation nécessaire. Une première initiative dans ce cadre est prévue :

F
S

Samedi 4 juillet
à 14h Place de la
République au Mans

U.72

FSU 72 - 29 place d'Alger 72000 LE MANS
Tel 02 43 43 86 21/ Fax 02 43 23 33 73 courriel : fsu72@fsu.fr

Dispensé de
timbrage
Le Mans CTC
Déposé le
17 juin 2020

SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO :

p. 1 : Edito / 4 juillet
p. 2 et 3 : "Plus jamais ça, 34 mesures pour un plan de sortie de crise"
p. 4 et 5 : Analyse des réformes dans l' Education
p.6 : Non à STOP COVID
p. 7 et 8 : CHSCT
p. 8 et 9 : Racisme et violences policières
p.10 et 11 : 2S2C
P; 12 : Communiqués de presse "Urgence sociale" et "LPPR"

Trimestriel - 0.50 €
n°133 - juin 2020

"Plus Jamais ça ! 34 mesures pour un plan de sortie de crise"



Le contexte de « déconfinement progressif » est encore très incertain et beaucoup dépend de paramètres que personne ne maîtrise, comme la mise au point d'un vaccin ou la découverte de traitements efficaces contre le Covid-19.

Mais c'est précisément dans les périodes de choc d'immédiat après-crise que l'histoire s'accélère, que les bifurcations sont engagées ou pas, que les décisions prises conditionnent pour une longue période la construction du futur. L'expérience toute récente est source de prises de conscience et de réflexions de plus long terme sur lesquelles nous entendons bien nous appuyer.

Depuis plusieurs mois, des organisations syndicales et associatives convergent, convaincues que les réponses aux urgences sociales et écologiques doivent être construites ensemble. La crise qui a éclaté en ce début d'année 2020 montre une fois de plus la nécessité de changer de système. C'est pourquoi nos organisations ont constitué un front élargi et inédit pour initier une tribune, puis une pétition et un appel aux mobilisations du 1er mai. Nous pensons que le moment est venu de préciser les contours du « plus jamais ça » que nous mettons en avant dans cette tribune le 18 mars et auquel nous entendons désormais donner plus de corps. Désormais il est nécessaire de dépasser l'effet de sidération paralysant que génère le traumatisme de la crise sanitaire. Il s'agit d'amener la

population à se saisir de ce moment pour exiger que des enseignements en soient tirés. C'est le sens de ces mesures que nous versions au débat. Elles sont volontairement précises et le plus souvent chiffrées. Il ne s'agit pas, cependant, de présenter un plan figé, ficelé et définitif. Au contraire, ces propositions ont vocation à être soumises au débat public et sont amenées à être complétées. La relative précision des mesures présentées poursuit deux objectifs.

D'abord, signifier que nous ne nous contenterons plus des grands mots, des déclarations d'intention, des formulations creuses.

Nous voulons démontrer, à travers l'articulation de mesures de court et de long terme, le pragmatisme et l'ancrage dans le réel de notre démarche.

Notre but est de faire la démonstration qu'il y a des alternatives au capitalisme néolibéral, productiviste et autoritaire, et que ces alternatives sont crédibles, désirables et réalisables, à condition que la volonté politique et les moyens financiers soient enfin mis au service des objectifs de transformation sociale et de préservation de l'environnement, au lieu de les soumettre aux pressions et désidératas des lobbies.



Du reste, un grand nombre de ces alternatives relèvent d'un déjà-là qu'il s'agit de conforter, de rénover et de généraliser, que ce soient les grands systèmes collectifs mis en place dans le cadre de l'État social (protection sociale, services publics, etc.) ou les alternatives concrètes qui sont souvent autant de possibles si leur généralisation est envisagée.

L'heure est aux urgences sanitaires et sociales et à la satisfaction des besoins essentiels de la population, dans le respect des droits démocratiques : les semaines à venir seront décisives et le

gouvernement doit urgemment changer de logiciel, pour répondre aux objectifs qui s'imposent et que nous nous fixons dans les deux premières parties de ce plan de sortie de crise.

En particulier doit être lancé un vaste plan de renforcement et de développement des services publics. Au mois de juin, sera présentée une nouvelle loi de finance rectificative : si l'on veut que cette crise ne soit pas l'occasion de plans d'austérité et de nouvelles régressions sociales, si l'on souhaite partager les richesses et financer la transition écologique, alors il faut refonder le système bancaire et financier et la fiscalité. C'est tout l'objet de la troisième partie. Enfin, face aux plans de relance du gouvernement, qui ne font que relancer un système profondément insoutenable, nous en appelons dans la dernière partie à des mesures courageuses, permettant une reconversion sociale et écologique de la production agricole, industrielle et de services, pour à la fois créer des centaines de milliers d'emplois de qualité et cesser les activités les plus néfastes pour les populations et la planète.

Cette reconversion doit être aussi l'occasion d'une relocalisation des activités, qui s'accompagnerait de mesures fortes de solidarité européenne et internationale, que nous précisons également. Ce document se veut donc une contribution et même un appel au débat public.

Débattons partout, mobilisons-nous sur le terrain pour changer le système et exiger des pouvoirs publics des transformations radicales ! Changer en profondeur le monde qui a rendu cette crise aussi violente est l'affaire de toutes et tous, le monde d'après sera celui que nous serons capables de reconstruire.

Associations et organisations membres du collectif départemental :

CGT - FSU - Solidaires - CNT - UNEF - Attac-

"Plus Jamais ça ! 34 mesures pour un plan de sortie de crise"



1. LES CONDITIONS POUR UN DÉCONFINEMENT ASSURANT LA SÉCURITÉ SANITAIRE, LA DÉMOCRATIE ET LES DROITS FONDAMENTAUX

Objectif 1 : Garantir à toutes et tous les mesures de protection et de prévention

Mesure 1 : La gratuité des masques et l'accès aux tests pour toutes et tous

Mesure 2 : Un plan d'urgence pour l'hôpital public

Mesure 3 : Un plan contre les violences faites aux femmes

Mesure 4 : Garantir la sécurité au travail

Objectif 2 : Assurer la sécurité sanitaire en renforçant les droits démocratiques et individuels

Mesure 5 : La levée de l'État d'urgence sanitaire

Mesure 6 : Le renforcement des droits des travailleuses et des travailleurs

Mesure 7 : Pour les droits des femmes et contre le sexisme

Mesure 8 : Pour les droits des étrangères et personnes incarcérées

2. RÉPONDRE À LA CRISE SOCIALE, ICI ET AILLEURS

Objectif 3 : Du travail pour toutes et tous

Mesure 9 : Hausse des salaires

Mesure 10 : Le maintien des droits pour les intermittent·es, l'indemnisation des chômeur·euses

Mesure 11 : La réduction et le partage du temps de travail

Mesure 12 : L'interdiction des

licenciements dans les entreprises qui font du profit

Mesure 13 : La revalorisation immédiate des salaires et des carrières des femmes

Objectif 4 : Garantir la satisfaction des besoins essentiels

Mesure 14 : Pour la création d'emplois dans l'agriculture

Mesure 15 : Pour un droit garanti au revenu et à la protection sociale pour toutes et tous

Mesure 16 : Pour l'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous

Mesure 17 : Pour l'accès et le droit au logement de qualité pour toutes et tous

Objectif 5 : Pour une réelle solidarité internationale

Mesure 18 : Engager des annulations de dettes des pays les plus pauvres

Mesure 19 : Pour un fonds d'aides internationales

Mesure 20 : La mutualisation des savoirs et des brevets pour garantir l'accès mondial à l'innovation et la coopération sur les biens médicaux

Mesure 21 : Pour la souveraineté alimentaire pour tous les peuples

3. L'« ARGENT MAGIQUE » EXISTE : IL SUFFIT D'ALLER LE CHERCHER AU BON ENDROIT

Objectif 6 : Reprendre le contrôle sur le monde de la finance et la dette publique

Mesure 22 : Pour une politique monétaire et prudentielle au service des besoins sociaux et environnementaux

Mesure 23 : Réguler les activités bancaires

Objectif 7 : Plus de justice fiscale

Mesure 24 : Pour une imposition plus juste et progressive des revenus et du patrimoine

Mesure 25 : Lutter efficacement contre la fraude et l'évasion fiscale

Mesure 26 : Renforcer la taxation des transactions financières

Mesure 27 : Supprimer les niches fiscales inutiles et les exonérations nocives pour le climat, la biodiversité et la lutte contre les inégalités

4. POUR UNE RECONVERSION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE DES ACTIVITÉS

Objectif 8 : Accompagner durablement la reconversion

Mesure 28 : Une loi pour soumettre les entreprises à l'Accord de Paris et interdire les dividendes climaticides

Mesure 29 : L'arrêt des soutiens publics aux acteurs polluants

Mesure 30 : Accompagner la reconversion via des systèmes de formation et d'enseignement-recherche renouvelés

Objectif 9 : Transformer nos modes de production, de mobilités et de consommation

Mesure 31 : Stopper toutes les négociations et finalisations d'accords de commerce et d'investissement

Mesure 32 : Repenser les mobilités

Mesure 33 : Une loi pour bâtir une économie de sobriété

Mesure 34 : Un plan de transition sociale et écologique de l'agriculture et de l'alimentation

Le contenu de ces mesures est développé dans l'article mis en ligne sur le site de la FSU 72

<https://fsu72.fsu.fr/>

EDUCATION

Dans un long article paru fin mai 2020, Stéphane Bonnéry professeur des universités en sciences de l'éducation à l'université de Paris-8 propose une analyse « à chaud » de l'instrumentalisation de la crise sanitaire par Blanquer et Macron pour imposer leur projet d'Ecole néolibérale, inégalitaire et autoritaire. Nous en présentons ici une synthèse.

Une crise qui exacerbe des problèmes anciens :

Deux logiques principales s'affrontent depuis la création de l'école laïque, républicaine : d'un côté la revendication de l'accès pour tous à l'éducation, l'aspiration à une élévation du niveau d'instruction et de qualification des classes populaires (en corrélation en partie avec les besoins du patronat), de l'autre, la logique de sélection sociale qui tente à chaque étape de limiter les effets de la première.

L'opposition entre ces deux logiques s'est d'abord traduite pendant plusieurs décennies par des avancées tendanciellées de démocratisation, en matière d'accès à des niveaux d'études et des filières jusqu'alors réservées aux classes dominantes.

Mais cette démocratisation ne s'est que partiellement traduite par celle de l'appropriation des savoirs. Les inégalités sociales d'appropriation se sont en effet toujours maintenues, et se sont même accrues depuis les années 2020.

En effet, la transformation de fait des écoles maternelles et élémentaires en préparation des études longues a conduit à ce que des aspects de la culture savante, notionnelle et analytique, autrefois réservées au secondaire, intègrent les petites classes sans pour autant que des progressivités soient installées. Les implicites et les malentendus socio-cognitifs, induits par une école pensée pour l'élève-type issu des classes favorisées caractérisent un système « indifférent aux différences ». De plus, depuis 30 ans, une fabrication active des inégalités s'est développée à travers la différenciation pédagogique, qui se traduit la plupart du temps par une différenciation des objectifs selon l'origine sociale des élèves.

Les contenus scolaires se sont également faits plus exigeants, ont augmenté en volume, alors même que le temps scolaire était réduit (passage de 27h à 24h en primaire), renvoyant l'élève à sa responsabilité d'apprendre, et transférant à la famille un rôle (et donc une responsabilité aussi) important dans son accompagnement.

De nombreuses contre-réformes se sont succédées depuis les années 80, qui ont contribué à limiter la logique de démocratisation : individualisation des apprentissages, introduction de l'enseignement par compétences, qui rend l'élève le premier responsable de son échec, affaiblissement de la sectorisation conduisant à une individualisation des choix de scolarisation, dénationalisation de l'Ecole avec le transfert aux communes de compétences éducatives (réforme des rythmes), autonomisation des établissements, ...

La succession de différents gouvernements ne s'est pas vraiment traduite par un changement de cap. Au point que le compromis historique entre démocratisation et sélection, en équilibre instable, faisait l'objet d'offensives régulières pour faire prévaloir la sélection (renoncement quasi officiel à faire progresser les taux de scolarisation). Macron et Blanquer, avec Parcoursup, ont mis en place une machine à élimination sociale de l'accès à l'enseignement supérieur dont les effets sont déjà visibles.

Une crise fort utile pour accélérer le tri social

C'est dans ce contexte qu'est intervenue la crise sanitaire que nous connaissons. Sur différents aspects, le gouvernement utilise cette situation de confinement, puis de déconfinement très partiel, pour avancer plus vite et plus loin sur ses projets d'accroissement de la sélection sociale et d'affaiblissement de l'éducation nationale.

Par la métaphore du « tsunami », il tente de faire croire à une extériorité du phénomène, alors qu'il est responsable de l'accélération du sabotage du service public. Par celle de la « guerre », il tente d'imposer le silence dans les rangs. Aucun débat n'est toléré, les décisions sont annoncées au dernier moment, afin d'éviter qu'elles ne soient remises en cause.

De guerre il est bien question, mais c'est celle que mène le gouvernement contre le service public et la démocratisation de l'Ecole. Deux raisons à ces attaques en règle : les besoins du patronat en terme

de politique scolaire, et un positionnement idéologique de ne pas éduquer de la même manière les enfants de toutes les classes sociales.

A ce titre, la cacophonie qui semble caractériser l'action du gouvernement et de Blanquer en particulier en cette période n'est sans doute qu'apparente. Car l'objectif poursuivi est toujours le même : à moindre coût et de manière inégalitaire, tenter d'accélérer les contre-réformes déjà esquissées.

L'exemple du bac :

Dans l'urgence de la situation que nous traversons, le gouvernement a fait le choix du passage du baccalauréat au contrôle continu. C'est l'un des aspects qu'il voulait imposer depuis le début de l'année à travers sa réforme du baccalauréat, et cela avait été refusé par les élèves et les professeurs à travers un mouvement de protestation inédit et particulièrement suivi. La crise lui permet donc d'imposer une réforme dont l'objectif est d'empêcher la reconnaissance égale entre les établissements et de dire que le bac n'est plus un diplôme garantissant l'accès à l'enseignement supérieur, de la même manière que Parcoursup avait permis d'en interdire l'accès en priorité aux jeunes des classes populaires. La réforme du bac prend place dans un ensemble plus large, où les gouvernements successifs, en individualisant les parcours de formation, individualisent le diplôme, qui n'en est plus un, stratégie permettant à terme une individualisation des salaires (le diplôme n'étant plus garant d'un niveau de qualification), et une mise en concurrence des futur-es salarié-es.

Derrière la continuité pédagogique confinée, le transfert aux familles... et au privé

La question bien réelle du risque de décrochage des apprentissages ont permis d'accélérer le transfert de l'école aux familles. Mais cette injonction à la continuité pose à la fois la question des conditions matérielles et financières (équipement informatique des familles, logement, accès aux forfaits...), et celui de l'usage numérique socialement très différencié. Au-delà de la fracture numérique, les conditions pédagogiques aussi sont questionnables. Quoiqu'en

dise le Ministre, l'Institution et les enseignant-es n'étaient pas « prêt-es ». Enseigner ce n'est pas seulement envoyer des liens web et distribuer des documents. C'est organiser un collectif d'étude et d'entraide, c'est expliquer, mettre en œuvre des activités, conduire à des déductions progressives, réagir avec la classe... C'est cela que Blanquer et Macron veulent défaire en individualisant l'enseignement, en renvoyant la responsabilité de l'apprentissage aux élèves. La crise traduit la logique profonde qui est celle de Blanquer, et de son courant politique, de promotion des Ed-Tech, et par là de l'individualisation de l'enseignement, donc de sa privatisation possible. La réforme du lycée est typique : les options non-standard ne sont pas proposées dans l'enseignement public, à chaque famille de payer le complément en ligne, ou en cours particuliers.

Derrière le déconfinement sélectif, un nouveau pas vers la territorialisation de l'école.

Outre le fait que le déconfinement scolaire a été annoncé sans concertation, toutes les conditions sanitaires et donc celles de la reprise des cours ont été renvoyées aux collectivités. Là non plus, on n'est pas non plus dans le hasard. Ce transfert vers le local poursuit les démarches déjà engagées avec l'autonomie des établissements, puis la réforme Peillon des rythmes scolaires qui a largement dénationalisé l'école publique. Pour Macron, Philippe et Blanquer, peu importe ce qui est décidé sur la date de reprise : ils savaient parfaitement que le 11 mai n'était pas applicable partout. C'est une victoire pour eux que d'instituer le traitement variable selon les territoires, et d'accentuer l'affaiblissement d'un cadre national. La mise en place des 2S2C (cf article p.10 et p.11) accélérera cette territorialisation, en réduisant le champ de l'école aux savoirs dits « fondamentaux ».

À chaque classe sociale sa scolarité ?

En renvoyant le « choix » de la reprise à chaque famille, le gouvernement instrumentalise la peur pour mettre fin à l'obligation de scolarité obligatoire et unique. La compassion pour les pauvres et les décrocheurs, affichée soudainement par un gouvernement qui ferme massivement les postes en ZEP dans le même temps, n'est pas crédible,

sauf pour éviter la critique de les avoir délaissés, et ce qu'il propose est tout sauf une école c'est-à-dire où l'on apprend, ensemble, ce qui est au programme pour tous les enfants du même âge du pays, quelles que soient leurs origines sociales.

L'externalisation, encore, vers le privé...

En poursuivant la politique austéritaire, qui nous a rendus si fragile face au COVID en affaiblissant les services publics, le gouvernement ne se donne aucun moyen de compenser les inégalités scolaires qui ont explosé durant la période de confinement (notamment par le recrutement massif d'enseignant-es, de personnels spécialisés...). Au contraire, il met tout en œuvre pour que l'année 2020-2021 soit aussi bouleversée que ce printemps 2020, notamment avec la probable alternance de phases de présence en classe avec d'autres sous forme d'enseignement à distance discriminant. Tout est donc fait pour inciter ceux qui le peuvent à compléter ailleurs, soit à partir carrément dans une école privée, soit à changer d'établissement public au recrutement sélectif (et bien pourvu en options pour le collège et le lycée, critères devenus décisifs avec la réforme inégalitaire du lycée), soit encore à recourir à l'appui familial, à des cours privés, au CNED, etc. La crise semble être un test grandeur nature avec les expérimentations d'enseignement à distance, les propos méprisants envers les enseignants (aux fraises...), etc., pour transformer l'école publique en service minimal, et pour externaliser au maximum les missions de transmissions de savoirs. Les firmes privées pourront ainsi vendre les compléments, les cours d'options, le marché permettant de différencier totalement les objectifs éducatifs selon les caractéristiques sociales des familles.

Pour résoudre la crise de l'école une nouvelle phase de démocratisation est nécessaire

Beaucoup de choses vont se jouer sur la manière dont les décisions vont être prises d'ici l'été. Le pire serait que l'on continue à ne répondre qu'aux questions de court terme, sans interroger ce qu'elles impliquent pour l'année scolaire prochaine. C'est dès maintenant qu'il faut obtenir les conditions d'une rentrée

pour toutes les classes sociales ensemble en septembre. Pour éviter le fiasco de l'enseignement à distance, il faudrait réquisitionner des locaux, recruter massivement, former ces nouveaux enseignant-es, lisser les programmes sur plusieurs années.

Pour cela, il faudra des moyens, qui existent. Les milliards de la BCE seront plus utiles dépensés dans les services publics qu'injectés dans les marchés financiers, et on peut s'appuyer encore sur une fiscalité plus juste (rétablissement de l'ISF, taxation des revenus financiers, abandon du CICE). De fait, deux projets s'affrontent pour remédier à la crise de l'école.

- Un qui vise à renforcer les logiques de sélection, et de mise de l'école sous tutelle du patronat.

- Un qui prône la nécessité d'une nouvelle phase de démocratisation scolaire. Celui-ci implique la réorientation de l'économie vers la satisfaction des besoins humains, et de l'éducation vers la transmission et la construction d'une culture commune, et des savoirs permettant l'émancipation.

Plutôt que de gonfler les programmes en prenant pour repère une minorité d'enfants de la bourgeoisie, et ainsi de pousser à dissocier ce qui n'est enseignable qu'à une minorité et à se contenter d'un sous-programme pour les autres, il devient urgent de repenser enfin l'école sur le modèle des enfants qui n'ont que l'école pour apprendre.

Une nouvelle phase de démocratisation scolaire ne se gagnera probablement pas sans développer les convergences entre familles, enseignant-es et plus largement l'ensemble des salarié-es, et sans convaincre de l'intérêt, pour l'ensemble de la société, de hisser le niveau d'éducation pour mieux comprendre le monde et agir sur lui.

L'heure historique que nous vivons, où le sort de l'école publique oscille entre deux pentes, et peut difficilement rester en équilibre vu la secousse de la crise, oblige à confronter des propositions alternatives quant aux missions de l'école dans notre société, aux réformes des programmes, au recrutement, à la formation et aux enjeux politiques des choix pédagogiques, autant de questions qui ne peuvent plus être esquivées.

DROITS ET LIBERTES

La mise en oeuvre de l'application "Stop Covid a été décidée fin mai, sans véritable débat, alors que les enjeux en terme de droits et libertés individuelles sont énormes. Présentée comme un outil de lutte contre la propagation du virus, elle constitue un premier pas vers une surveillance généralisée de la population, sans garantir pour autant une réelle sécurité sanitaire comme le démontre l'argumentaire développé ci-dessous par la Ligue des Droits de l'Homme.



Argumentaire de la LDH au sujet de l'application StopCovid

Bien que le parlement ait voté en faveur du déploiement de l'application StopCovid, la Ligue des droits de l'Homme (LDH) continue à alerter sur les dangers pour la vie privée et les libertés que présente son utilisation. Sécurité, fiabilité, anonymat, inefficacité, discriminations, durée de conservation et effacement, consentement « faussé », acceptabilité d'une surveillance généralisée, tels sont les problèmes que pose StopCovid.

Rappel du fonctionnement

L'application StopCovid installée volontairement sur son smartphone permettra à une personne testée positive au coronavirus d'alerter automatiquement tous les utilisateurs avec lesquels le Bluetooth de son smartphone a été en contact récemment (moins d'un mètre et plus de quinze minutes), afin qu'ils se fassent tester.

Fiabilité, sécurité

L'inventeur du Bluetooth qui permet aux appareils électroniques de communiquer entre eux alerte sur :

- le manque de fiabilité : le Bluetooth n'a pas été prévu pour mesurer des distances entre les personnes ce qui entraîne des risques d'une part de ne pas détecter des cas positifs (ceux qui ont vraiment été en contact mais ne

seraient pas informés peuvent continuer à contaminer) ou au contraire des fausses alertes (risques de demandes de tests et encombrement des services de santé) ;

- le manque de sécurité du Bluetooth qui devra être activé en permanence permet le piratage de toutes les données du téléphone.

Efficacité incertaine

Les épidémiologistes indiquent que 60% de la population devrait utiliser l'application pour qu'elle soit efficace, or les expériences de Singapour ou Corée du Sud montrent que seuls 15 à 30% l'ont installée.

Discriminations

Le choix d'une application sur smartphone exclut une grande partie de la population (seulement 44% des plus de 70 ans en possèdent un et 14% des Français ne sont pas à l'aise avec l'installation d'une application ou l'activation du Bluetooth) pourtant c'est cette classe qui est considérée comme la plus « à risques ».

L'anonymat n'est pas garanti en raison même de la conception de l'application fonctionnant avec des pseudonymes qui permettent toujours la ré-identification et seront distribués par un serveur central (qui peut toujours être piraté). Ceci est d'autant plus dangereux qu'il s'agit de données de santé, par définition extrêmement sensibles qui sont en général protégées par le secret médical. Par ailleurs, nul ne peut ignorer que les systèmes d'exploitation des smartphones, Android et iOS, permettent à leur fournisseur Google et Apple de récupérer des données personnelles, les données de StopCovid ne devraient pas leur échapper.

Si ces données restaient vraiment anonymes, leur traitement n'aurait pas besoin de l'aval de la Cnil, or le gouvernement lui a pourtant demandé son avis qui bien que favorable émet pourtant des réserves.

Durée de conservation

Le gouvernement promet que les données seront effacées à la fin de l'épidémie mais il reste par ailleurs très prudent sur une deuxième vague. Décidera-t-il en prévision de conserver les données ? Aucune garantie n'est apportée.

Consentement

Le volontariat mis en avant permet au gouvernement de considérer qu'il y a consentement de la part de l'utilisateur, mais il est peu probable que celui-ci soit libre et éclairé (l'utilisateur aurait tout compris du fonctionnement et de ses conséquences...) et par ailleurs on peut redouter que pour certains services, l'accès aux lieux publics, entreprises, etc. l'utilisation de StopCovid soit « fortement » recommandée, ce qui fausserait complètement le caractère libre de celui-ci.

Application numérique StopCovid



Acceptabilité

Les craintes que porte cette épidémie nous ont fait renoncer à nombre de nos droits et libertés pour nous-mêmes ou pour nos semblables mais il n'est pas acceptable que pour l'endiguer une majorité de nos concitoyens décident de se soumettre à un contrôle permanent. Ce serait la porte ouverte à une surveillance technologique généralisée.

Paris, le 28 mai 2020

CHSCT

Alors que le gouvernement, avec la loi de réforme de la Fonction Publique, veut réduire leur rôle en les fusionnant avec d'autres instances, les CHSCT dans la période que nous venons de vivre ont fait la preuve de leur nécessité pour protéger les salarié-es. Ci-dessous un texte d'Eric Demougin, membre du CHSCT Départemental 72 qui en précise le fonctionnement et les enjeux.

Angle historique

L'instance du CHSCT est héritière en droite ligne de la création des délégués mineurs en 1890. Ces délégués étaient élus parmi les mineurs et avaient un rôle de veille et d'investigation dans des mines où le danger était omniprésent et se transformait régulièrement en catastrophes humaines. Ils étaient en lien direct avec les ingénieurs et la maîtrise de la mine. Ils pouvaient à la fois rappeler à des pairs de porter le casque, et être associés à des choix techniques d'étayage des galeries avec l'ingénieur. Leur expertise était reconnue complémentaire à celle de personnels plus diplômés qu'eux, la réalité faisant souvent que le métier et l'ancienneté sur le terrain pouvait donner des réponses plus pertinentes que celles d'un jeune ingénieur sorti des hautes écoles. Comme beaucoup d'autres progrès sociaux nés dans le milieu de la mine (assurances sociales, ...) ils se sont peu à peu étendus au reste du monde du travail. Les comités de sécurité dans les entreprises, qui poursuivent les mêmes ambitions, naissent au milieu des années 1920.

- En 1947 sont officialisés les Comités d'hygiène et de sécurité.
- En 1971 sont créés les CACT (Commissions d'amélioration des conditions de travail).
- En 1979 les CHSCT sont créés, cumulant les fonctions des CHS et des CACT. Ils ont pour but d'associer les travailleurs aux questions d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail. Ils jouent un rôle dans la procédure d'alerte en cas de danger grave et imminent.

Angle de coopération et de partage d'expertise

Les délégué-es au CHSCT sont élus, comme les délégués mineurs de 1890. Ils/elles sont formé-es, ont du temps professionnel dégagé pour cela. Leurs fonctions sont distinctes des délégué-es du personnel même si dans les deux cas il s'agit bien d'assister des professionnelles. Ce qui les différencie c'est d'abord le champ d'intervention (centré sur sécurité, hygiène et conditions de travail

pour les délégués CHSCT, plus large pour les délégués du personnel) et la relation à l'administration (le CHSCT travaille avec l'administration, là où souvent la délégation du personnel peut être amenée à exercer un contre-pouvoir). C'est le principe affiché. Mais ces derniers mois, les choses ont beaucoup évolué.



Angle à 180°...virage

Les ordonnances Macron du 22 septembre 2017 (ordonnance 1386), ordonnent la mise en place du Comité Social et Economique (CSE) qui est destiné à remplacer l'ensemble des institutions représentatives élues du personnel. Les délégué-e-s au CSE se substitueront ainsi notamment aux délégué-e-s du personnel et à celles et ceux du CHSCT.

S'ensuit une concentration de la représentation sur beaucoup moins de personnels (1/3 d'élus en moins) et un champ d'intervention très élargi où les questions de santé, sécurité et conditions de travail ne seront qu'une partie de leurs préoccupations. Ce sont aussi moins d'heures de délégation, moins de budget. Là où le CHSCT avait de vrais pouvoirs, comme la suspension en justice des décisions, le CSE soumet toutes ses décisions à un accord négocié entre l'employeur et les syndicats.

S'il n'y a pas d'accord, la loi prévoit des dispositions minimales non favorables aux salarié-es. Sont créées deux procédures sensées remplacer le CHSCT : une commission santé sécurité conditions de travail (CSSCT) qui ne sera en fait qu'un simple groupe de travail sans pouvoirs ni moyens, et des « représentants proximité » qui n'auront rien d'obligatoire, qui dépendront aussi d'un accord et qui n'auront aucune attribution (ni moyens) pour faire valoir le code du travail.

Il n'est pas abusif de parler de disparition des CHSCT, ce qui en soi constitue une rupture historique. Jusqu'à maintenant cette logique de veille et d'investigation associant agents et employeurs allait plutôt vers du « plus » depuis la fin du 19ème siècle. Avec ce gouvernement c'est une inversion qui s'opère, et même une régression forte qui s'instaure.

Angle mort

Cette disparition annoncée a probablement suscité une stratégie d'anticipation de certaines autorités administratives. Pas de toutes car dans certains départements, pendant le confinement, se sont déroulés des CHSCT régulièrement, avec des retours d'échanges réels. En Sarthe en revanche, on a assisté à une mise à l'écart du CHSCT de l'Education Nationale. Dans l'année, un premier a été convoqué le 26 septembre 2019. Puis nous avons vu défiler les mois sans qu'aucun autre CHSCT ne soit programmé. L'épisode de la pandémie est arrivé, nous sommes entrés en confinement, et malgré les demandes répétées de la délégation FSU, aucun n'était prévu. Il a fallu attendre le 29 avril, en fin de confinement, suite à des interventions auprès de l'académie et du ministère, pour qu'enfin les autorités locales convoquent un deuxième CHSCTD.

Lors de celui-ci, à 15 jours de la fin du confinement, le propos était « le terrain évaluera. Aucune pression pour ouvrir ». Un autre a eu lieu le 6 mai, à une semaine de la reprise, lors duquel le propos avait notablement glissé vers « nous ouvrirons coûte que coûte ». Et un dernier a eu lieu le 3 juin, très conflictuel. L'enjeu du conflit a porté sur l'absence d'enquête suite aux alertes pour danger grave et imminent (pourtant réglementaires) qui ont été déposées à l'école Bachelard au Mans, au collège Simone Veil de Sablé. Une pratique stérile et un dialogue de sourds ont été vécus, malgré une volonté de dialogue de la part de la FSU. Pourtant le processus de gestion de la pandémie impliquait on ne peut mieux des questions d'hygiène, de santé, de sécurité et de conditions de travail...

CHSCT (suite)

Au sein de la FSU les agents syndiqué-es au SNUTER (syndicat des territoriaux qui syndique entre autres les ATSEM), ont un CHSCT distinct de celui de l'Education Nationale, au sein de la collectivité Ville du Mans Métropole. Sans être au point de crise rencontré dans l'Education Nationale du 72, la FSU déplore un fonctionnement en chambre d'enregistrement de décisions construites et venues d'en haut. Il n'est tenu aucun compte des avis des agents de terrain.

Angle d'attaque

Ainsi donc, après l'épisode Sibeth Ndiaye sur les enseignant-es ramasseurs de fraises pendant le confinement, arrive aujourd'hui un nouveau procès : celui des enseignants tire-au-flanc. Comme si se préoccuper aujourd'hui de préserver les gens fragiles d'un risque sanitaire devenait illégitime. La pandémie semble certes régresser. Tant mieux. Mais le milieu scientifique reste dans son ensemble extrêmement prudent. Les modèles existants sont tous inopérants et ne collent en rien à l'évolution de ce virus.

Dans ce contexte d'évolution rassurante du virus un piège grossier est tendu par un corps politique qui a trop de choses à se reprocher dans sa gestion récente. Pour faire diversion, il revendique aujourd'hui d'avoir eu raison contre les « trop » prudents et il cloue au pilori les positions de précaution.

Mais précisément, une instance comme le CHSCT doit garder la tête froide, et ne pas céder aux pressions économiques, patronales, qui guident ces positions. L'enjeu c'est de mesurer le risque

sanitaire réel pour nos professions. Le risque reste d'ordre biologique, car les personnels déclarés vulnérables, en cas de reprise du virus, resteraient bien en risque vital. Il est insupportable de faire peser sur elles et eux cet opprobre infâme. Il est aussi de l'ordre psychosocial. La peur pour soi, pour sa famille, pour les élèves, l'explosion des horaires et des ajustements permanents à inventer pour rester au plus près du protocole, les implications juridiques, le travail distanciel, tout cela est anxiogène.

S'ajoute à cela des situations de tensions directement liées à des malentendus perpétrés par la communication ministérielle. En prétendant que l'école peut reprendre pour tout le monde, le ministre omet de préciser qu'au mieux c'est une reprise à mi-temps. Ainsi, des parents, sur la foi du discours ministériel, pressés par leur propre milieu professionnel, développent des exigences d'accueil de leurs enfants que l'école, en l'état du protocole, des tailles des classes et de leur effectifs, ne peut satisfaire. Même si les enseignant-e-s étaient toutes-s présent-e-s, l'école n'accueillerait toujours que la même proportion d'élèves.

Angle de prudence

Ces pressions politiques, associées à l'envie bien naturelle de revenir à des pratiques plus humanisées de nos relations, semblent porter les autorités à réviser maintenant à la baisse les protocoles. Ce serait la manière de faire reprendre tout le monde. Est-ce bien raisonnable à cette distance de la fin des cours, où l'école n'est pas (et ne serait pas) vraiment l'école, et où le virus peut, d'après les avis de l'essentiel des

scientifiques, créer de tristes surprises.

Angle saillant

A l'heure où la disparition des CHSCT se précise, la FSU s'élève pour dire que d'instances quasi inconnues il y a encore quelques mois, en tout cas dans l'Education Nationale, elles sont devenues aujourd'hui particulièrement utiles là où elles fonctionnent. Les aberrations rencontrées, les injonctions contradictoires, les impossibilités protocolaires, tout cela a pu être réduit, travaillé, modifié, dans les départements où l'administration a pris en compte la réalité du terrain au travers du travail des délégués CHSCT. La délibération démocratique est un gage d'efficacité. Elle n'est pas chronophage, comme on nous le renvoie souvent, si elle entre dans des habitudes et des routines, si elle est pratiquée sur la durée, en reconnaissance mutuelle.

Mais l'heure est à Jupiter, à la verticalité, à un caporalisme sans cesse renforcé, à la fin du paritarisme imaginé par le Conseil National de la Résistance en 1945.

Ne laissons pas croire que le problème, l'angle saillant qui fait trébucher, seraient les CHSCT. C'est au contraire une belle histoire de coopération horizontale qu'on est en train de sacrifier dans une logique de contrôle accru, de défiance vis-à-vis des métiers.

RACISME ET VIOLENCES POLICIERES

**Un monde d'après sans racisme ni violence policières ?
C'est possible et nous allons le faire !**

Georges Floyd est mort sous le genou d'un policier en criant « je ne peux plus respirer ». Il est peu discutable que ce meurtre soit lié à un préjugé raciste et, très certainement, aussi à un préjugé de classe.

Une police raciste et violente ?

Pourquoi, alors que presque 30 ans se sont écoulés depuis Rodney King et les émeutes de 1992, aussi peu de choses ont changé ? Tout simplement parce qu'il ne s'agit pas d'une simple question de personnes, d'actes isolés mais bien plus d'un système et du rôle de la police en son sein.

Il ne s'agit bien sûr pas de jeter l'opprobre collectivement sur l'ensemble

des policier-es, dont certain-es sont très certainement sincères.

Mais cela n'empêche pas de regarder objectivement les éléments structurels de ces questions : C'est bien l'institution, son rôle dans la société mais aussi ces organes de contrôle qu'il faut interroger.

« Maintenir l'ordre », c'est garantir l'ordre social existant sous tout ses aspects. Et disons le sans ambages,

l'ordre social actuel est inégalitaire et raciste. C'est bien parce que la police a cette responsabilité dans notre système que le pouvoir couvre ce qu'il appelle des simples "dérives", garantissant ainsi un sentiment d'impunité. Et aucun contrôle indépendant ne s'exerce, la police des polices, l'IGPN, étant à la fois juge et parti. Quant aux discriminations quel'elles soient, qui structurent actuellement notre société, voir l'État, se répercute de façon évidente dans l'institution qui est garante de son maintien et sa stabilité.

Le 12 mai dernier, le Défenseur Des Droits dans son avis parlait pourtant bien de discrimination systémique concernant les pratiques policières : "C'est ainsi la somme des pratiques constatées (...), qu'il s'agisse de discriminations directe, indirecte ou de harcèlement, [qui crée] un cadre où se déploie la discrimination systémique".

S'il faut se convaincre de tout cela, il n'y a qu'à voir l'importance du vote d'extrême-droite dans les rangs de la police, les statistiques concernant les contrôles au faciès, les enquêtes pour violences qui n'aboutissent jamais... Le Ministre de l'intérieur lui-même ne parle-t-il pas de propos honteux quand Camelia Jordana parle de la peur de la police qu'ont les populations issues de l'immigration, vécu réel pour des millions de françaises et de français ? Et Didier Lallement, préfet de police de Paris, qui condamne déjà par avance les policiers qui pourraient mettre un genoux à terre en solidarité...

France, Etats-Unis : tant de différences ?

Pourquoi ce qui nous choque et provoque un émoi légitime quand cela a lieu là-bas, ne provoque-t-il pas les mêmes réflexions, le même traitement médiatique quand cela a lieu ici ? Pourquoi la mort d'Adama Traoré en 2016, les violences commises contre les Gilets Jaunes ou la mort de Steeve à Nantes n'ont-elles pas provoqué une solidarité similaire ?

Nous entendons un peu partout « la situation est différente », « on ne peut pas comparer »... Dans une brillante Tribune intitulé « Partout le Feu », la sociologue Katar Houarchi montre bien

à quel point les médias jouent un rôle déterminant dans le traitement différencié de deux affaires dont pourtant les similitudes frappent : deux hommes noirs innocents mais ayant des antécédents judiciaires meurent étouffé par une technique de placage ventral effectuée par un policier blanc.

Car si comparaison n'est jamais raison, il n'en reste pas moins qu'elle est, en l'espèce, non dénuée de fondement. La structure sociale française repose sur des ressorts similaires à celles des Etats-



Unis. Le capitalisme y fait exploser les inégalités, même si dans la société française l'État providence joue un rôle non négligeable d'amortisseur social.

Cela donne néanmoins toujours plus corps à cette célèbre corrélation entre classes laborieuses, ou populaires, et classes dangereuses datant du XIX^{ème} siècle.

Le racisme est aussi omniprésent dans ces deux sociétés. Là encore son origine et son histoire sont très différentes. Si le racisme d'État aux USA s'ancre dans l'esclavage et l'apartheid, cela n'empêche pas que le traitement des questions post-coloniales et d'immigration en France est une des causes de la montée incessante de l'extrême-droite raciste jusqu'aux portes du pouvoir. Et dans son rapport rendu en 2018, la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme montre qu'un français sur deux pense qu'il y a trop d'immigré-es en France et un peu plus encore se déclare au moins « un peu raciste ».

Quant au sentiment d'impunité, il n'y a qu'à voir le nombre de fois où le policier qui a tué George Floyd avait été déjà dénoncé pour ce type d'actes et combien d'enquêtes aboutissent en France...

Un mouvement syndical à l'offensive pour la défense des droits et des libertés

Les américain-es nous montrent aujourd'hui l'exemple en descendant dans leurs rues dans une mobilisation multiforme. Ce sont les questions de privilèges qu'ils soient d'origine ethniques et économiques qui sont posées. C'est le rôle de la police comme garant de cet ordre inégalitaire qui est dénoncé. Tout cela à juste titre.

Les ressorts de lutte aux Etats-Unis, hérités des mobilisations pour les droits civiques et adossés à une organisation communautaire sont différentes de ce qui peut avoir lieu en France. Mais l'histoire du mouvement ouvrier en général, et du

mouvement syndical en particulier, s'inscrit totalement dans les luttes d'émancipation.

C'est pour cela que la FSU a participé aux manifestations qui ont rassemblées plusieurs dizaines de milliers de personnes partout en France les dernières semaines et qu'elle continuera à le faire. Des manifestations jeunes, dynamiques, qui, malgré l'interdiction de manifester, se sont tenues dans un élan commun pour construire un monde plus juste et débarrassé des oppressions. Au Mans, ce sont plus de 1000 personnes qui se sont rassemblées et ont manifesté le 6 juin, près de 400 le 13 à l'appel des EGM pour la régularisation des Sans Papiers.

Il y a urgence à ce que le mouvement social prenne toute la place qui est la sienne en s'accordant sur une chose : Il ne saurait suffire d'éliminer les "pommes pourries", c'est le panier lui-même qui est en cause, à Minneapolis comme chez nous.

À nous d'en construire un nouveau et les mobilisations qui se sont déroulées sont un formidable espoir pour y parvenir.

Profitant de la crise sanitaire pour accélérer sa politique de démantèlement de l'Ecole publique, Blanquer à travers la mise en place des 2S2C (Sport-Santé-Culture-Civisme) cherche d'une part à transférer une partie des apprentissages vers les communes, associations, premier pas vers une externalisation et une marchandisation de l'enseignement, et d'autre part à réduire le rôle des enseignant-es à transmettre les dits "fondamentaux", dans une vision réductrice et sélective de l'Ecole. Ci-dessous un article du Syndicat des Professeurs d'Education Physique (SNEP-FSU) de l'académie des PDL, complété par un article fédéral qui pointe les dangers pour l'ensemble des enseignements, et le métier.

A l'heure où un grand nombre d'établissements vont rouvrir pour accueillir les élèves des classes de 6^e et 5^e, l'EPS n'y sera plus considérée comme discipline scolaire.

Si nous ne doutons pas des efforts des un-es et des autres pour mettre en place des actions diverses afin de respecter les mesures prises nationalement, reconnaissons que celles-ci resteront relativement éloignées de l'EPS. Bien sûr nous avons tous compris que ce n'était pas l'ECOLE qui se remettait en place, mais un service minimum, du « faire semblant de ».

Pour autant le niveau administratif éducatif met en musique les directives gouvernementales autour des disciplines dites « fondamentales ». Après avoir placé le postulat des « gestes barrières » comme règle d'or dans les établissements, l'EPS en tant que telle s'en trouve donc exclue...

Pourtant certains ont trouvé la parade et cela bien avant le confinement.

Qui y a intérêt ?

Les ambitions du comité d'organisation des jeux olympiques de Paris 2024 n'a de cesse d'accrocher son dossier au concept du sport-santé, réclamé comme un mode de vie nécessaire. Alors, pourquoi attendre encore quatre ans ? C'est effectivement la question que se sont empressés de poser une vingtaine de députés aux Ministres de l'Education Nationale et aussi de la jeunesse et des sports. S'appuyant sur « leur » constat que le sport ne faisait pas partie des disciplines majeures à l'Ecole, ces députés (LREM) préconisent de « **tirer profit de la sortie du confinement pour réadapter le temps scolaire. Précisant en amont « qu'en cette période de confinement, les gens n'ont jamais fait autant de sport, les enfants en particulier », et que « tout le monde peut (donc) juger de son utilité ».**

"En dédoublant les classes, une partie

des élèves pourrait participer à des cours sur les savoirs fondamentaux et l'autre partie à des activités physiques et sportives. Ces activités seraient assurées, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, par les éducateurs des clubs et associations sportifs locaux et financés par une dotation exceptionnelle de l'État", ont écrit les élus emmenés par François Cormier-Bouligeon, député du Cher et membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale.

Face à cette proposition le groupe parlementaire d'études sur le sport « pondère » cette initiative, « Il n'est pas question de plaquer un autre modèle, dit Bertrand Sorre mais de prendre appui sur la reprise pour lancer une expérimentation sur la pratique sportive. On peut avoir une bonne surprise, qui pourrait, à terme, permettre de généraliser un nouveau mode de fonctionnement. »

Il n'en fallait pas plus au Ministre Blanquer pour proposer un nouveau dispositif « d'expérimentation sur la pratique sportive ».

Alors que le déconfinement est une réelle difficulté pour tous les enseignants d'EPS, on peut voir miraculeusement que les comités sportifs avec l'aide des collectivités locales et la participation de la direction Nationale de l'UNSS, sont autorisés à utiliser des installations sportives interdites aux élèves en EPS.

Y voir deux poids deux mesures n'est pas très difficile. Mais derrière ce lobbying vraisemblablement bien orchestré en direction des membres du groupe parlementaire mentionné, faudrait-il y voir un entrisme du mouvement sportif de manière plus large dans le système éducatif ?

Sortir l'EPS de l'Ecole, voire introduire au sein de l'Ecole des éducateurs sportifs n'est pas une idée nouvelle. Depuis le début des années 70 avec la

création des CAS et SAS, alors même qu'elle se dotait d'instructions sportives, l'EPS est dans la « tourmente ». Toutes sortes d'initiatives ont été déployées (Loi Mazeaud, contrat bleu, etc.). Aujourd'hui, les différentes phases de décentralisation impliquent le partage, souvent forcé, des séquences d'EPS dans l'enseignement primaire.

La qualification d'« expérimentale » de l'initiative d'aujourd'hui doit nous interpeller, l'opportunité du moment « choisi » aussi. Les raisons sont multiples. Mais il n'est pas impossible que bon nombre de parents y trouvent un intérêt, ce qui n'est pas pour déplaire au pouvoir face à la complexité de la reprise observée au niveau élémentaire. En palliant le déficit, de fait, de l'EPS à l'école, le Ministre propose une disposition intermédiaire. Elle occupe les élèves avec la mise en place de pratiques sportives fédérales les associant au civisme et à la santé. Le moment choisi est loin d'être neutre et nous ne pouvons occulter le fait qu'il est réfléchi et préparé depuis quelques temps.

Nous pouvons penser que les JO de 2024 pèsent dans les débats et dans les orientations. Le rapport parlementaire à la demande du 1^{er} ministre Faire de la France, une nation sportive d'avril 2019, le rapport de la cour des comptes de septembre 2019 entretiennent l'idée que l'EPS et le sport scolaire peuvent être minorés au sortir de la crise.

Comment imaginer en effet que l'annonce de JM Blanquer le 21 avril, la confirmation par E. Philippe le 28 avril, soient sorties du chapeau en si peu de temps. Les initiatives parlementaires sont bien souvent le fruit d'un lobbying soutenu, il nous surprendrait quelque peu que celle qu'on nous présente ne soit dûe qu'au simple constat de « l'activité physique » observée à grands renforts médiatiques lors du confinement.

Une proposition diversement reçue.

Les établissements scolaires ont reçu cette proposition, via l'UNSS, dans la majeure partie des cas. Au niveau national, plusieurs directions départementales du sport scolaire semblent avoir « mis de côté » cette initiative paradoxale.

Adressée directement aux enseignants d'EPS, nous nous interrogeons quant aux objectifs recherchés.

Le SNEP attend des services de l'UNSS un investissement total en faveur des associations sportives scolaires. Il nous paraît indispensable que les efforts de l'UNSS soient menés en direction des DASEN et du Recteur (Présidents des CD et CR UNSS) afin que les installations sportives indispensables aux activités des AS soient mises à disposition des établissements, activités encadrées par et sous la responsabilité des seuls enseignants d'EPS.

S'aventurer opportunément nierait la compétence des enseignants d'EPS dans

le cadre de leur fonction statutaire.

Toutes les initiatives depuis 50 ans pour externaliser l'EPS ou assurer une pratique sportive au sein de l'Ecole par des intervenants extérieurs ont forgé l'identité du SNEP. Rompre avec le dualisme à la française et se mobiliser pour porter un projet démocratique et émancipateur au service de toutes et tous doivent rester l'ADN de la profession.

Lionel PENAUD/Pierre Yves POTHIER
Bureau Académique SNEP NANTES

Plus largement, c'est l'ensemble du système éducatif et le métier qui sont visés.

En rendant « facultatifs » certains enseignements, la mission de l'État se cantonnerait ainsi à la transmission guidée des « fondamentaux », délaissant tout le reste au bon vouloir des collectivités locales, en fonction de leurs moyens. Si cette nouvelle initiative s'est très vite heurtée à la réalité d'un bâti scolaire inadapté et à un manque de personnel qualifié et disponible, elle pose la question des inégalités territoriales et donc des inégalités scolaires que ces 2S2C ne manqueraient pas d'engendrer. Ce modèle à l'allemande qui « libérerait » l'école de matières jugées « annexes », permettrait au passage une formidable économie de postes, et laisserait les municipalités à la manœuvre se livrer à du dumping scolaire territorial. C'est aussi la porte ouverte aux officines privées pour « combler les manques ».

Perte de métier.

La mise en place des 2S2C percute frontalement la conception du métier, qui se trouve parcellisée (en matières indépendantes les unes des autres, sans lien, et donc susceptibles d'être "sous-traitées"). Ainsi l'EPS, la musique, les arts visuels, pourraient être délégués à des éducateurs sportifs territoriaux, des artistes, des bénévoles de clubs, dans le cadre d'une mise en concurrence permettant de rechercher le moindre coût.

A l'instar de ce qui se passe partout dans le Service Public, depuis plus de 20 ans cette sous-traitance n'est rien d'autre qu'une externalisation : pensons à ce qui s'est passé pour La Poste avec le transport des colis, de l'épargne ou de l'hôtellerie et le nettoyage pour l'hôpital...).

Dans le contexte de crise de l'emploi

que l'on connaît et qui va exploser dans les mois qui viennent, vont donc se retrouver mis en concurrence des diplômé-es de niveau bac+5 avec des précaires pour des activités qui aux yeux du grand public sont assez semblables.

L'ignorance dans laquelle on a maintenu l'opinion sur ces questions, les griefs accumulés (et entretenus par les pouvoirs en place) contre l'institution scolaire, tout cela rend mûr ce projet d'écclatement de l'école publique, avec une phase intermédiaire de municipalisation de l'école avant l'ouverture en grand au marché. C'est aussi à travers ces mesures, la liquidation de la République en instituant un contexte d'illiberté, d'inégalité et de concurrence de tou-te-s contre tou-te-s.

C'est donc bien et clairement le métier, son essence, qui est menacée par la mise en place des 2S2C.

La constante des réformes Blanquer c'est de décrédibiliser, d'annihiler, l'idée même « d'éducation », de pédagogie, de science pluridisciplinaire, au profit de « l'activité » et d'un monothéisme neuroscientiste qui vient la mettre sur un pied d'estal, vantant les mérites de la répétition du geste. Entre « Education » et « Activité » physique et sportive, incidemment, on acte qu'on peut satisfaire le service à beaucoup moins cher, qu'on est moins dans le pédagogisme, le verbiage, l'idéologie et plus dans le pragmatisme, l'efficacité et la performance.

La réticence des collectivités à assumer cette nouvelle charge salariale fait partie des anticipations déjà envisagées. L'état paiera moins de profs statutaires et

financera via des subventions les municipalités. La réforme dite "des rythmes scolaires" se révèle donc bien comme un ballon d'essai de ce point de vue.

Emprise idéologique.

Le deuxième point clé, c'est l'élargissement du champ de l'instrumentalisation du sport par l'entreprise. On connaissait déjà le lien idéologique et de valeur entre le monde de l'entreprise et le sport. On sait comment la performance sportive sert la performance entrepreneuriale. On assiste avec les 2S2C à l'extension de ce glissement : l'entreprise, via les clubs sportifs, va venir, directement ou indirectement, phagocyter l'école.

Autre point, et ce n'est pas le moindre, la question de l'enseignement du civisme délégué aux collectivités. Voilà qui est fort inquiétant. Au-delà de la distinction entre éducation civique et civisme, et du glissement possible de l'une vers l'autre, comment peut-on envisager de laisser la responsabilité à des élu-es qui prônent par exemple des valeurs telles que l'inégalité entre les citoyen-nes ?

Ainsi, Blanquer instrumentalise la crise pour en faire un accélérateur de la mise en œuvre de son projet idéologique. Dans un contexte de territorialisation et de redéfinition des responsabilités scolaires et du métier, en s'appuyant hypocritement sur l'engagement des enseignant.es au service public, il place posément les jalons d'une école de discriminations sociales. Plus que jamais, la vigilance et la mobilisation s'impose.

COMMUNIQUES DE PRESSE

Après l'urgence sanitaire... l'urgence sociale !!

Quelques heures avant l'intervention du premier ministre portant sur l'acte 2 du déconfinement du pays dans un contexte qu'il qualifie de "récession historique", la DARES a publié la "Situation sur le marché du travail durant la crise sanitaire". Aux incertitudes qui pèsent sur l'évolution de la crise sanitaire, la réalité de la crise sociale est bien réelle. **En seulement un mois, le nombre de chômeurs inscrits à Pôle Emploi a augmenté de près d'un million portant à 4,5 millions le nombre de demandeurs et demandeuses d'emplois de catégorie A (plus de 6 millions pour les catégories A-B-C).** [...]

Ces chiffres confirment la tendance alarmante enregistrée fin mars après 15 jours de confinement (+7% d'augmentation). Les premières victimes sont les femmes en fin de droits cumulant des emplois précaires, les jeunes de moins de 26 ans dont la hausse du taux de chômage dépasse les 30%, les primo-demandeurs d'emploi et les titulaires de contrats précaires (intermittents, apprenti-es ou saisonniers) déjà en activités réduites ou de CDD signés avant le confinement et ayant bénéficié des mesures de chômage partiel. À

ceux-là vont s'ajouter dans les prochaines semaines les salarié-es de sociétés dont les faillites ne pourront être évitées ou de sociétés qui vont « profiter » de la situation pour réduire leur masse salariale telle que RENAULT qui annonce, malgré les 5 milliards d'aide publique, 15 000 suppressions de postes dont près de 5 000 en France. Le risque de voir « sortir des radars » de l'Education Nationale ou de Pôle emploi, une part importante de la jeunesse victimes des inégalités sociales dont la crise sanitaire a révélé l'ampleur, est très préoccupant. **Une fois de plus les jeunes non qualifiés et/ou les moins qualifiés sont les plus touchés.** Ce dramatique constat illustre l'importance, singulièrement en période de crise économique et sociale, du service public d'éducation et de recherche, de la formation initiale et continue tout au long de la vie, des diplômes et qualifications qu'ils contiennent.

Pour la FSU, former, qualifier est une urgence dont les moyens humains et financiers doivent être alloués d'urgence. Pour cela il est nécessaire d'assurer une meilleure répartition des richesses pour lutter contre les inégalités sociales qui se sont creusées consécutivement aux orientations libérales du gouvernement.

Des jeunes, des chômeurs et salariés sont réellement menacés. Depuis décembre 2018, le premier volet de la réforme de l'assurance chômage a entraîné le resserrement du contrôle des chômeurs et la mise en oeuvre de nouvelles modalités d'accès à l'assurance chômage. Dans l'immédiat il est urgent de suspendre l'application du deuxième volet dont les conséquences pourraient conduire à la baisse de près de 30% du revenu de remplacement au titre de l'assurance chômage. En outre et pour sécuriser les parcours professionnels et particulièrement les plus fragiles, il est urgent de mettre en place un grand plan d'investissement dans la formation initiale qui permette à tous les jeunes d'accéder à un premier niveau de qualification par un diplôme. Une politique d'accompagnement et d'aide à l'embauche dans le secteur public sur des missions durables et pérennes doit être envisagée rapidement notamment dans les milieux éducatifs sociaux et culturels. Pour la FSU, alors qu'à la crise sanitaire succède une crise sociale d'une inédite brutalité, l'urgence est de sécuriser les parcours scolaires et professionnels, former et qualifier au plus haut niveau pour l'avenir de la société.

Secrétariat FSU 29 mai 2020

Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR)

Nous refusons d'être mis devant le fait accompli !

Les organisations soussignées découvrent avec surprise que, alors que nous sommes à peine sortis du confinement, le gouvernement veut faire passer les projets de texte LPPR dans les instances au mois de juin : le 12 juin au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), le 17 au Comité Technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CT-MESR) et le 22 au Comité Technique des personnels de statut universitaire (CT-U). Malgré des demandes répétées, les organisations syndicales n'ont eu le projet de texte que ce dimanche 7 juin.

La crise sanitaire due à la COVID-19 a montré que la recherche et l'enseignement publics doivent être une priorité, mais un tel projet de loi ne peut être examiné dans la précipitation et tant que l'état d'urgence sanitaire entrave le droit à se rassembler et à manifester sur la voie publique. Une large partie du personnel et des étudiant-e-s de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), relayée par les organisations syndicales signataires et au travers de nombreuses motions, s'est déjà élevée contre les premières annonces orales qui avaient été faites avant le début du confinement. Le projet de loi diffusé ce dimanche, confirme ces annonces et conforte les inquiétudes exprimées. Alors que les universités et centres de recherche sont encore largement fermés, le Ministère entend passer en force et empêcher le personnel de l'ESR et les étudiant-e-s de prendre pleinement connaissance du projet de loi qui modifierait pourtant durablement leurs conditions de travail. De fait, d'autres choix sont possibles pour une programmation de la recherche qui soit à la hauteur des enjeux et des enseignements à tirer de la crise sanitaire.

Par conséquent, les organisations soussignées refusent ce calendrier inacceptable et, demandent que la consultation de toutes les instances sur le sujet soit minima reportée à la rentrée universitaire. Elles appellent d'ores et déjà le personnel et les étudiant-e-s à débattre et à se mobiliser pour refuser ce passage en force.

Signataires : SNTRS-CGT, CGT FERC SUP, CGT-INRAE, SNESUP-FSU, SNCS-FSU, SNEP-FSU, SNASUB-FSU, FO-ESR, SUD RECHERCHE EPST-SOLIDAIRES, SUD EDUCATION, SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S, UNEF, L'ALTERNATIVE, SNPTES, ANCMSP, A&I, ITRF-BIO, SUP'RECHERCHE UNSA, FEDERATION UNSA EDUCATION, SGEN-CFDT RechercheEPST